

Rome le 29. Thermidor an 12.^e

246

LE CARDINAL FESCH

Ministre Plénipotentiaire de S. M. l'Empereur des Français
prés le St. Siege.

Au Directeur de l'Académie de France, à Rome.

J'ai reçu, Monsieur le Directeur, votre lettre du 24. Thermidor an 12.^e et la copie de celle que vous avez adressée au Gouverneur de Rome le 19. Mars. 1804. J'en avais pas besoin de cette nouvelle preuve que vous me donnez de votre zèle à concourir en tout ce qui dépendra de vous au maintien du bon ordre, & à entrer dans toutes mes vues sous ce rapport. La mesure relativement à l'usage de la coiffe française doit être générale, et les Modèles de l'Académie n'en doivent pas être exceptés. Recevant le Salaire dû à leur service, ils n'ont droit à aucune distinction.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une parfaite distinction.

Le Cardinal Fesch